

SERVICE ACCÈSPLUS

Les comptes non enregistrés de BMO Ligne d'action sont assortis du service AccèsPlus^{MD1}.

Tous les mois, vous avez droit gratuitement à deux chèques, retraits ou virements à une succursale de BMO Banque de Montréal ou à un guichet automatique, ou à deux opérations de service Paiement direct INTERAC^{MD*}.

Les frais pour chaque chèque, retrait, virement ou opération de service Paiement direct INTERAC supplémentaire, ainsi que pour tout autre débit, comme les débits préautorisés ou les débits directs, sont les suivants :

	À la succursale ²	Au guichet automatique	Achat par paiement	Services bancaires libre-service [†]
Chèque	0,75 \$	•	•	•
Retrait	1,00 ³ \$	0,60	0,60	•
Virement	1,00 \$	0,60	•	0,60
Paiement de facture par débit	1,00 ⁴ \$	0,60 ⁵	•	0,60
Interrogation sur les mouvements de compte	1,00 \$	0,60	•	0,60 ⁶

• Le symbole « • » indique que le service n'est pas offert.

[†] Les services bancaires libre-service comprennent les services bancaires par téléphone et en ligne.

² Les opérations en succursale comprennent les opérations effectuées au téléphone par un directeur – Services bancaires en direct.

³ Les retraits à partir d'un chèque déposé en succursale sont considérés comme des retraits en succursale ou des retraits d'espèces sur montant déposé.

⁴ Des frais d'opération de 1,50 \$ s'appliquent également à tout paiement de facture effectué en succursale ou par un directeur – Services bancaires en direct.

⁵ Des frais de 1,00 \$ s'appliquent sur les règlements de factures en format papier aux GA.

⁶ Aucuns frais pour les interrogations sur les mouvements du compte effectuées par l'entremise du service Télétransactions BMO Ligne d'action, du site Web de BMO Ligne d'action ou des services bancaires en ligne.

Les frais ci-dessus s'appliquent aussi aux comptes en dollars US le cas échéant, et sont imputés dans cette monnaie.

Des frais supplémentaires sont exigés pour chaque retrait à un guichet automatique d'une autre institution que BMO Banque de Montréal sur les réseaux INTERAC ou Cirrus^{MD*}, ou pour les achats faits en utilisant le service à l'extérieur du Canada. Frais par opération :

Guichets INTERAC au Canada	1,50 \$
Cirrus aux États-Unis	3,00 \$
Cirrus en Europe, Extrême-Orient, Moyen-Orient	
Amérique du Sud et Caraïbes	3,00 \$
Maestro ^{MC*} à l'extérieur du Canada	0,50 \$

PROGRAMMES DE SERVICES BANCAIRES COURANTS

Si vous préférez payer un montant fixe mensuel, au lieu de payer pour chaque opération, nous vous suggérons d'opter pour l'un des quatre programmes de services bancaires courants de BMO Banque de Montréal pour votre compte de particulier de BMO Ligne d'action avec service AccèsPlus.

Pour plus d'information sur les programmes de services bancaires, consultez la section Programmes et comptes du menu Finances personnelles sur bmo.com.

Les frais suivants s'ajoutent aux frais déjà mentionnés. Il se peut que certains d'entre eux soient supprimés pour les clients qui adhèrent à un plan bancaire de BMO Banque de Montréal.

Traite en dollars canadiens ou américains	5,00 \$
Mandat en dollars canadiens ou américains	5,00 \$
Chèque certifié (voir Traite et Mandat ci-dessus)	non offert
Retour d'un article sans provision :	35,00 \$
• Chèque ou article de débit ou de paiement préautorisé (incluant tout article payable à BMO Banque de Montréal et tiré sur un compte de particulier)	
Tirage d'un chèque non codé à l'encre magnétique	5,00 \$
Commandes de chèques personnalisés aux taux en vigueur Chèque en devises tiré sur un compte en dollars canadiens	10,00 \$
Virements par fil reçus	14,00 \$
Recherche ou copie d'un article pour compte de particulier (relevé, pièce justificative, suivi de chèque, reçu d'opération, etc.)	5,00 \$
Opposition au paiement :	
• d'un seul chèque	12,50 \$
• d'une série de chèques (par demande)	20,00 \$
Virements (les frais suivants s'ajoutent aux frais habituels imputés pour tout débit)	
• Virement de fonds en cas de découvert	5,00 \$
• Établissement ou modification d'instructions pour les virements réguliers entre comptes (ordre de virement permanent)	4,50 \$
• Virement du solde de votre compte à une autre institution financière	15,00 \$

FRAIS RELATIFS AUX COMPTES ENREGISTRÉS

REER et CRI

- Il y a exonération des frais lorsque le solde de votre compte est de 15 000 \$ et plus*. Des frais de gestion annuels de 100 \$ sont imputés aux comptes dont le solde est inférieur à 15 000 \$. Chaque année, ces frais sont débités du compte à l'avance. Des taxes peuvent s'appliquer.
- Il y a exonération des frais jusqu'au 31 décembre de la première année où le compte est ouvert.

FRR, FRV et FRRI

- Désenregistrement de REER et de FERR.....25,00 \$

TAUX D'INTÉRÊT

Les taux d'intérêts payés sur les encaisses ou les soldes débiteurs de votre compte BMO Ligne d'action sont sujets à modification sans préavis. Pour obtenir des renseignements à jour sur les taux, consultez la section Taux du site bmolignedaction.com ou communiquez avec un de BMO Ligne d'action.

TAUX DE CHANGE – DEVICES

La conversion de toute devise, le cas échéant, est effectuée à la date de l'opération, en utilisant les taux établis par BMO Ligne d'action. Étant donné que BMO Ligne d'action ne propose pas de comptes enregistrés en devises à ses clients, toute somme déposée en devises dans un compte enregistré, y compris des dividendes, des intérêts ou le produit de la vente de titres étrangers, sera automatiquement convertie en dollars canadiens. Les taux sont sujets à changement sans préavis et peuvent varier selon le marché, le type de devise et la valeur brute de l'opération. BMO Ligne d'action peut recevoir certains revenus lors de l'échange de devises. Pour obtenir des renseignements sur les taux ou plus de détails, communiquez avec un représentant de BMO Ligne d'action.

Les frais resteront en vigueur jusqu'à nouvel ordre. En cas de majoration, les clients seront avisés 60 jours avant l'entrée en vigueur des modifications. Les services assujettis à la taxe fédérale ou provinciale sont indiqués. La taxe payée est indiquée séparément ou, si elle est incluse, elle sera indiquée directement sur les relevés, reçus, etc.

^{MD} Marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence. BMO Ligne d'action Inc. est une filiale en propriété exclusive de Bank of Montreal Holding Inc. Membre du FCPE et de l'ACCOVAM.

^{MD1} Un compte BMO Ligne d'action avec le service AccèsPlus comprend votre compte sur titres ordinaire, un compte en dollars canadiens de BMO Banque de Montréal et, à votre demande, un compte en dollars américains. Toutes les espèces sont normalement conservées par BMO Banque de Montréal dans un compte de dépôt, sauf si elles sont conservées temporairement par BMO Ligne d'action Inc. Le service AccèsPlus est assujéti aux modalités stipulées dans la « Convention de client » du compte BMO Ligne d'action. Le service AccèsPlus exclut les régimes autogérés. Les montants relatifs aux comptes en dollars américains sont exprimés dans cette monnaie. Les soldes des comptes de dépôt en dollars US ne sont pas assurés au sens de la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada. L'accès aux GA est limité par leur disponibilité dans la région où vous vous trouvez. Les limites quotidiennes du guichet et de la carte s'appliquent.

^{MDP*} La Banque de Montréal est un usager sous licence de la marque déposée INTERAC d'Interac Inc. et de la marque déposée CIRBUS de Cirrus System Inc.

^{MC*} La Banque de Montréal est un usager sous licence de la marque de commerce Maestro de MasterCard International Inc.

^{MC} Marque de commerce de la Banque de Montréal utilisée sous licence.

[†] Selon le classement du quotidien The Globe and Mail, 2002, 2003, 2004, 2005 et 4 févr. 2006, de Gómez Canada T1 et T3 2002, T2 et T4 2003 et de Watchfire GómezPro T2 2004.



Barème de frais et de commissions

(en vigueur à compter du 1^{er} novembre 2007)



BMO  Ligne d'action^{MD}

POUR DES COMMISSIONS ET DES FRAIS CONCURRENTIELS, VOUS POUVEZ COMPTER SUR NOUS

Chez BMO Ligne d’action, nous sommes déterminés à fournir aux investisseurs comme vous les outils et les ressources nécessaires pour prendre, en toute confiance, des décisions de placement éclairées. BMO Ligne d’action s’engage à vous aider à atteindre vos objectifs de placement à un prix compétitif.

FRAIS FIXES DE 9,95 \$

Les clients qui ont un actif de plus de 100 000 \$ ou qui participent au Programme cinq étoiles ou au Programme pour les investisseurs actifs paient des frais fixes de seulement 9,95 \$ par opération.*

Actif	Commission
Moins de 100 000 \$	25 \$ (barème des commissions courant)
De 100 000 \$ à 249 999 \$	Frais fixes de 9,95 \$
De 250 000 \$ à 499 999 \$	Frais fixes de 9,95 \$ et avantages du niveau Étoile d’argent du Programme cinq étoiles
500 000 \$ et plus	Frais fixes de 9,95 \$ et avantages du niveau Étoile d’or du Programme cinq étoiles

Opérations par trimestre	Commission
29 et moins	25 \$ (barème des commissions courant)
30 et plus	Frais fixes de 9,95 \$ et avantages du Programme pour les investisseurs actifs

**Pour les modalités allez sur le site bmolignedaction.com/Baremedescommissions Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme cinq étoiles et le Programme pour les investisseurs actifs, consultez la section Produits et services du site bmolignedaction.com.*

BARÈME DES COMMISSIONS COURANT

Opérations effectuées par l’intermédiaire de notre site Web ou du service Télétransactions BMO Ligne d’action

ACTIONS

Bourses canadiennes et américaines	
Jusqu’à 1 000 actions de toute valeur :	
Ordre au marché	25 \$
Ordre à cours limité ou assorti d’instructions spéciales	29 \$
Plus de 1 000 actions :	
Cours de l’action	Commission
Entre 0 \$ et 2,00 \$	1,5 % de la valeur nominale
2,01 \$ et plus	0,03 \$/action

Si la valeur nominale de l’opération est de 2 000 \$ ou moins, la commission s’élève à 25 \$ pour les ordres au marché et à 29 \$ pour les ordres à cours limité ou assortis d’instructions spéciales. La commission minimale pour les opérations sur actions est de 25 \$ pour les ordres au marché et de 29 \$ pour les ordres à cours limité ou assortis d’instructions spéciales.

OPTIONS

Bourses canadiennes et américaines
Un rabais de 20 % s’applique sur notre barème habituel de commissions sur les options.

Si la valeur nominale de l’opération est de 2 000 \$ ou moins, la commission s’élève à 35 \$ CA ou à 45 \$ US. Les opérations sur options sont assujetties à une commission minimale de 35 \$ CA ou de 35 \$ US. Le barème habituel des commissions pour les opérations sur actions s’applique aux assignations et aux levées.

Opérations effectuées par l’entremise d’un représentant de BMO Ligne d’action

ACTIONS		
Bourses canadiennes		
Cours de l’action	Commission par action	
	CA	US.
	2,5 % de	2,5 % de
	a valeur nominale	a valeur nominale
Entre 0 \$ et 0,245 \$		
Entre 0,25 \$ et 1 \$	35 \$ + 1/2¢ par action	35 \$ + 2¢ par action
Entre 1,01 \$ et 2 \$	35 \$ + 2¢ par action	35 \$ + 3¢ par action
Entre 2,01 \$ et 5 \$	35 \$ + 3¢ par action	35 \$ + 4¢ par action
Entre 5,01 \$ et 10 \$	35 \$ + 4¢ par action	35 \$ + 5¢ par action
Entre 10,01 \$ et 20 \$	35 \$ + 5¢ par action	35 \$ + 6¢ par action
20,01 \$ et plus	35 \$ + 6¢ par action	35 \$ + 7¢ par action
30,01 \$ et plus		35 \$ + 8¢ par action

Si la valeur nominale de l’opération est de 2 000 \$ ou moins, la commission s’élève à 40 \$ CA ou à 40 \$ US. La commission minimale pour les opérations sur actions est de 40 \$ CA ou 40 \$ US.

OPTIONS

Bourses canadiennes et américaines	
Prix de l’option	Commission par contrat
Entre 0 \$ et 1 \$	35 \$ + 1,00 \$
Entre 1,01 \$ et 2 \$	35 \$ + 1,50 \$
Entre 2,01 \$ et 3 \$	35 \$ + 2,00 \$
Entre 3,01 \$ et 4 \$	35 \$ + 2,50 \$
Entre 4,01 \$ et 5 \$	35 \$ + 3,00 \$
5,01 \$ et plus	35 \$ + 3,50 \$

Lorsque la valeur nominale de l’opération est de 2 000 \$ ou moins, la commission maximale s’élève à 35 \$ CA ou à 45 \$ US. Les opérations sur options sont assujetties à une commission minimale de 35 \$ CA ou de 35 \$ US. Le barème habituel des commissions pour les opérations sur actions s’applique aux assignations et aux levées.

OBLIGATIONS, BONS DU TRÉSOR, CPG, COUPONS DÉTACHÉS

Les commissions, le cas échéant, sont incluses dans le prix indiqué. Vous pouvez bénéficier d’économies additionnelles en effectuant en ligne vos opérations sur les produits à revenu fixe.

Obligations cotées en Bourse	
Valeur nominale de l’obligation	Commission
Entre 0 \$ et 49 999 \$	40 \$ + 1,00 \$ par tranche de 1 000 \$
50 000 \$ et plus	40 \$ + 1,00 \$ par tranche de 1 000 \$

Bénéficiez d’un rabais de 20 % chaque fois que vous passez des ordres électroniques, sous réserve d’une commission minimale de 35 \$ CA ou de 35 \$ US.

CERTIFICATS D’OR ET D’ARGENT

Certificat	Commission
Or	35 \$ + 1,00 \$ par once
Argent	35 \$ + 1,00 \$ par once

Les commissions pour les certificats sont imputées en dollars US. L’achat minimal est de 5 onces pour l’or et de 50 onces pour l’argent. Il n’y a aucuns frais de droit de garde.

FONDS D’INVESTISSEMENT

Nous vous offrons l’accès à plus de 9 300 fonds d’investissement, dont plus de 9 200 sont exempts de commission à l’achat comme à la vente. Ces fonds appartiennent à quelque 130 familles de fonds qui font partie du programme « Fonds sans frais » de BMO Ligne d’action. De plus, vous avez accès aux familles de fonds faisant partie du programme « Fonds avec frais d’opération ».

Opérations effectuées par l’intermédiaire de notre site Web ou du service Télétransactions BMO Ligne d’action

Un rabais de 20 % s’applique sur notre barème habituel de frais d’opération sur fonds d’investissement.

Opérations effectuées par l’entremise d’un représentant de BMO Ligne d’action

Fonds sans frais		
Achat	Vente	Échange
Sans frais	Sans frais	Sans frais

Fonds avec frais d’opération		
Achat	Vente	Échange
40 \$	40 \$	40 \$

Consultez le site bmolignedaction.com pour obtenir la liste complète des familles de fonds appartenant à nos programmes de fonds sans frais et de fonds avec frais d’opération.

Politiques de placement et souscriptions minimales pour les fonds d’investissement :

1. À l’exception des fonds du marché monétaire et des fonds de bons du Trésor, la souscription initiale minimale à l’achat est de 1 000 \$ ou de tout autre montant minimal exigé par la société d’investissement, selon le montant le plus élevé. Des souscriptions minimales subséquentes de 500 \$ s’appliquent. Les ordres d’échange sont sujets aux mêmes montants minimaux à l’achat.

2. Dans le cas des fonds du marché monétaire BMO, du Fonds de bons du Trésor BMO et des fonds du marché monétaire GGOF, une souscription initiale minimale de 5 000 \$ et des souscriptions minimales subséquentes de 500 \$ s’appliquent à l’achat. Toutes les parts doivent être rachetées si le solde de votre compte chute à moins de 5 000 \$.

3. Pour tous les autres fonds du marché monétaire et fonds de bons du Trésor, une souscription minimale initiale de 25 000 \$ et des souscriptions minimales subséquentes de 500 \$ s’appliquent à l’achat. Toutes les parts doivent être rachetées si le solde de votre compte chute à moins de 25 000 \$.

4. Le montant minimal par fonds et par période d’achat ou de retrait des plans d’achat automatique (PAA) et des plans de retrait automatique (PRA) est de 100 \$.

5. Frais de rachat pour les fonds sans frais : à l’exception des fonds du marché monétaire, des fonds de bons du Trésor et des fonds avec frais de vente différés (FVD), des frais de rachat de 40 \$ (32 \$ pour les ordres électroniques) seront imputés pour les fonds détenus moins de 90 jours. Les ordres d’échange sont assujettis aux mêmes frais de rachat.

6. Certaines sociétés d’investissement peuvent imputer des frais additionnels. Ces frais peuvent comprendre des frais d’ouverture de compte, des frais de rachat ou des frais de vente différés lors du rachat des fonds FVD.

Offre de prime à l’acquisition de fonds avec frais de rachat (FVD)

À l’acquisition de fonds avec frais de rachat, vous recevrez une prime* de 3 % si votre ordre est exécuté en ligne, et de 2,5 % si l’achat est effectué par l’intermédiaire d’un représentant de BMO Ligne d’action.

** L’offre de prime sur les fonds avec frais de rachat s’applique aux achats dont la valeur est d’au moins 1 000 \$. Elle ne s’applique pas aux fonds de travailleurs, aux programmes d’investissement automatique ainsi qu’à certains autres fonds. BMO Ligne d’action n’impute aucuns frais de rachat sur les fonds avec frais de vente différés, cependant, une société d’investissement pourrait imputer de tels frais. Ces frais sont imputés au moment de la vente.*

PLUS SUR NOS FRAIS ET COMMISSIONS

- Le barème de commissions habituel s’applique aux opérations exécutées par l’intermédiaire d’un représentant de BMO Ligne d’action.
- Le calcul de la valeur nominale de l’opération sur titre tient compte de toutes les opérations effectuées pour un compte sur un titre en particulier pendant une séance de Bourse*.
- Des frais de courtage complets s’appliquent aux ordres partiels, sauf lorsqu’ils sont exécutés le même jour ouvrable*.
- Le montant des commissions applicables aux ordres multiples est calculé en fonction du coût moyen du titre lorsqu’ils sont exécutés le même jour ouvrable*.
- Les commissions à l’égard des opérations sur le marché américain sont imputées en dollars US.
- Les opérations électroniques sont exécutées par l’entremise du site Web de BMO Ligne d’action ou du service Télétransactions BMO Ligne d’action.
- Si vous modifiez un ordre par l’intermédiaire d’un représentant de BMO Ligne d’action, le barème habituel de commissions s’applique sur l’ordre initial et aux changements subséquents à cet ordre.
- Les tarifs sont en vigueur depuis le **1er mai 2006** et sont sujets à changement sans préavis.

** Les modalités applicables au Programme cinq étoiles et au Programme pour les investisseurs actifs peuvent varier. Pour prendre connaissance de ces modalités, consultez la rubrique Services du menu Produits et services du site bmolignedaction.com.*

FRAIS GÉNÉRAUX RELATIFS AUX COMPTES

Les frais suivants s’appliquent à tous les comptes BMO Ligne d’action. Des taxes peuvent s’appliquer

Frais d’enregistrement des titres (Remarque : des frais supplémentaires sont exigés pour les demandes urgentes)	30,00 \$ par certificat
Recherche de relevés, vérification d’opérations sur titres, etc. (tarif horaire, minimum de 30 \$)	30,00 \$
Opérations d’échange (entre régimes régimes enregistrés et non enregistrés)	35,00 \$
Transferts internes (au nom d’une tierce partie)	25,00 \$
Transfert vers une autre institution financière : <ul style="list-style-type: none">– totalité du compte – partie du compte	100,00 \$ <p>50,00 \$</p>
Frais de traitement de certificat <ul style="list-style-type: none">– compte successoral	50,00 \$ par titre
Garde des valeurs (sauf les OEC et les CPG)	30,00 \$ par certificat, par mois

FRAIS RELATIFS AUX COMPTES NON ENREGISTRÉS

Frais de solde minimal

Des frais trimestriels de 15 \$ CA seront imputés aux comptes non enregistrés dont le solde est inférieur à 5 000 \$. Des taxes peuvent s’appliquer. Les clients titulaires d’un compte de placements enregistrés de BMO Ligne d’action sont exonérés de ces frais. Les frais sont imputés lorsque la « moyenne des soldes des comptes du ménage » est inférieure à 5 000 \$ à la fermeture des bureaux, le dernier jour de chaque trimestre civil. La « moyenne des soldes des comptes du ménage » désigne la valeur moyenne de tous les comptes domiciliés à la même adresse, à l’exception des comptes exonérés de frais.